

CLAUX PIERRE

décédé le 26 août 1914

À Carignan (Ardennes)

N°

61

Le Quinze ^{mil neuf cent vingt,} tribunal ^{heure} de l'arrondissement de Bulle arrêté le vingt mai mil neuf cent vingt un à visu du jugement verbal de recensement de la tenue suivante :

Requisitoire. Et m le (profession) Président et Juge composant le si de (prénoms, nom, profession, domicile) tribunal et première instance de l'arrondissement de Bulle. Nous Procureur de la Republique. Nous les Juges et de (prénoms, nom, profession, domicile) à nos quatre membres aux fin de déclaration judiciaire de décès du soldat célibataire, veuf ou époux de Cloux Pierre du 100 Regt Infanterie n o 1 361 du recensement de Bulle est décédé à (domicile) attendu qu de l'enquête à laquelle il a été proccé :

Dressé le à visu du jugement verbal de recensement de la tenue suivante :

du militaire, sur la déclaration de (prénoms, nom, âge, profession, domicile, qualité) act constat le vingt sept août 1914 à Carignan (Ardennes) que cette déclaration remonte à et de (prénoms, nom, âge, profession, domicile, qualité) plus de deux ans qui est en outre écoulé le délai de trois mois à compter de la promulgation de la loi qui lecture faite, ont signé avec Nous qui a fixé la date de cessation de hostilités officier de l'état civil :

Sur les articles quatre vingt neuf et suivants du Code civil et l'art 7 de la loi du 25 février 1919 :

Requerrons qu il plaise au tribunal sur le rapport de son secrétaire de justice à cet effet commis déclarer qu le soldat Cloux Pierre du

N°



100 Regt Inf n o 1 361 ni à S t Mesant (Bonzé) le vingt sept août 1889 fil de Jean et de Mouly Leonard dit me feuillet.

Marié avec me Marie avant son dernier domicile de Bulle arrondissement de Bulle le vingt sept août 1914 à Carignan (Ardennes) est décédé à (domicile) attendu qu de l'enquête à laquelle il a été proccé :

Dressé le à visu du jugement verbal de recensement de la tenue suivante :

du militaire, sur la déclaration de (prénoms, nom, âge, profession, domicile, qualité) act constat le vingt sept août 1914 à Carignan (Ardennes) que cette déclaration remonte à et de (prénoms, nom, âge, profession, domicile, qualité) plus de deux ans qui est en outre écoulé le délai de trois mois à compter de la promulgation de la loi qui lecture faite, ont signé avec Nous qui a fixé la date de cessation de hostilités officier de l'état civil :

Sur les articles quatre vingt neuf et suivants du Code civil et l'art 7 de la loi du 25 février 1919 :

Requerrons qu il plaise au tribunal sur le rapport de son secrétaire de justice à cet effet commis déclarer qu le soldat Cloux Pierre du

100 Regt Inf n o 1 361 ni à S t Mesant (Bonzé) le vingt sept août 1889 fil de Jean et de Mouly Leonard dit me feuillet.

Marié avec me Marie avant son dernier domicile de Bulle arrondissement de Bulle le vingt sept août 1914 à Carignan (Ardennes) est décédé à (domicile) attendu qu de l'enquête à laquelle il a été proccé :

Dressé le à visu du jugement verbal de recensement de la tenue suivante :

du militaire, sur la déclaration de (prénoms, nom, âge, profession, domicile, qualité) act constat le vingt sept août 1914 à Carignan (Ardennes) que cette déclaration remonte à et de (prénoms, nom, âge, profession, domicile, qualité) plus de deux ans qui est en outre écoulé le délai de trois mois à compter de la promulgation de la loi qui lecture faite, ont signé avec Nous qui a fixé la date de cessation de hostilités officier de l'état civil :

Sur les articles quatre vingt neuf et suivants du Code civil et l'art 7 de la loi du 25 février 1919 :

Requerrons qu il plaise au tribunal sur le rapport de son secrétaire de justice à cet effet commis déclarer qu le soldat Cloux Pierre du

N°

~~Viene du 100 Reg. 1. Infirmerie à J. Mandat le 20 mai 1920 (fol. 70 et 71)
 M. Léonard dit Mainguanti man. (mil neuf cent vingt) à l'heure
 du son remis (prénoms, nom) domicilié à Bardoux la Croisille est mort pour
 né à la Presme le 24 août 1914 à Carignan (Ardennes) dit que présent
 jugement tiendrait lieu d'acte (profession) de décès qui il se remarie en entier
 fil de (prénoms, nom, profession, domicile) au le registre de acte de décès de la
 commune de Bardoux la Croisille remis domicile de son nom qui d'acquiescement
 et de (prénoms, nom, profession, domicile) en son acte en marge de la pièce qui fait
 de décès aurait du normalement occupé et au célibataire, veuf ou époux de
 table de, ou le registre tant par le conseil de la dite commune qu'par le greffier de
 est décédé à domicile, tribunal civil de son dépôt au greffe. Actes, regi.
 Dressé le et publiquement prononcé par mil neuf cent vingt, à l'heure
 du, sur la déclaration de (prénoms, nom, âge, profession, domicile, qualité)
 tribunal civil de celle en son audience du 20 mai 1920 tenue par Messieurs
 Faucher président, Richard et de (prénoms, nom, âge, profession, domicile, qualité)
 et Benoist juge en présence de M^{rs} Rigand Procureur de la République
 et Bachellere greffier. Jurent les qui lecture faite, ont signé avec Nous
 signatus. J'ai pour timbre et emporté greffe à officier de l'état civil.
 Belle (acte judiciaire) le 11 juin 1920
 folio 70 - Case 12 - rü quotes
 Le Receveur~~

Transcription faite le 22 juin 1920 par [Signature] [Signature] [Signature]
 la [Signature] de [Signature]